

## SEMAINE DE LA SECURITE DES PATIENTS

### TESTEZ VOS CONNAISSANCES

**1** Selon vous, quelle est la bonne formulation pour vous demander votre identité ?

- Vous êtes bien Monsieur Dupond ?
- Pouvez-vous me rappeler vos noms, prénoms et date de naissance ?

**2** Lors de votre prise en charge, vous réalisez qu'il y a une erreur au niveau de votre identité (prénom, nom ou date de naissance), que faites-vous ? (Plusieurs réponses sont possibles)

- Je n'ose rien dire
- Je pense que cela n'a pas d'importance
- J'en parle à un personnel du service dans lequel je suis hospitalisé

**3** Que dois-je connaître sur mon traitement ? (Plusieurs réponses sont possibles)

- Si je suis hospitalisé(e) seul mon établissement de santé gère mes traitements
- Le nom du/des médicaments
- Quand prendre mes médicaments
- La durée du traitement
- Les effets secondaires
- Je pense que cela n'a pas d'importance si besoin je regarderai sur internet

**4** Lorsque vous consultez votre médecin, il est important de disposer sur soi de la liste de ses médicaments de son traitement actuel, et celle-ci doit comprendre :

- Uniquement les médicaments que mon médecin m'a prescrits
- Tous mes médicaments incluant mes médicaments prescrits et mes médicaments que j'ai achetés sans ordonnance à la pharmacie
- Uniquement mes médicaments qui peuvent causer des effets secondaires

**5** Les solutions hydro-alcooliques sont réservées aux professionnels de santé

- Vrai
- Faux

**6** La friction hydro-alcoolique est plus efficace sur les germes que le lavage simple des mains

- Vrai
- Faux

**7 Être hospitalisé, c'est renoncer à son intimité pendant quelque temps. Je dois l'accepter.**

- Vrai
- Faux

**8 Patient, je peux désigner par écrit une personne de confiance. Quel est son rôle ?**

- Garder mes objets de valeur
- M'assister dans mes démarches et décisions médicales
- Ecouter mes secrets

**9 Lors de ma venue ce jour, les professionnels de santé ne m'ont pas pesé et j'ai constaté une perte/ou prise de poids : (Plusieurs réponses sont possibles)**

- J'attends ma prochaine venue ça ne regarde que moi
- Je le dis car ça peut avoir un impact sur le dosage de mes traitements médicamenteux
- Je le dis cela est important pour la composition de mes menus

**10 Vous avez bénéficié d'un acte de soins et vous estimez que votre santé a été altérée ? Il peut s'agir d'un événement indésirable ou d'une infection associée aux soins<sup>1</sup>.**

**Comment signalez-vous un événement indésirable lié à un acte de soins ? (Plusieurs réponses sont possibles)**

- Je m'adresse au professionnel de santé qui vous a pris en charge
- J'en discute avec mon voisin de chambre
- J'effectue le signalement sur le site du ministère de la santé et de la prévention
- J'en parle sur les réseaux sociaux
- Je ne dis rien pour ne pas avoir des répercussions sur ma prise en charge

**11. Vous ne pouvez pas venir à votre rendez-vous de votre consultation de traitement ou d'exams**

- Je préviens le service
- Ce n'est pas la peine de prévenir, il y aura d'autres patients à ma place
- Mon absence ne coutera rien à l'établissement car je ne viens pas

<sup>1</sup> – Un acte de soin est pratiqué par un professionnel de santé (médecin, biologiste, sage-femme, infirmier, pharmacien, kinésithérapeute...). Il peut s'agir d'un acte de diagnostic, thérapeutique ou préventif. Cela inclut également les actes médicaux à but esthétique.

– Une infection est dite associée aux soins si elle survient au début ou à la fin de la prise en charge d'un patient (diagnostique, thérapeutique, palliative, préventive, éducative, opératoire) par un professionnel de santé.